

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 23-27 février 2004

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour examen

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2004/4-D

14 janvier 2004

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU PAM SUR L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des
relations extérieures (PER):

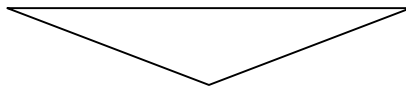
M F. Strippoli

tél.: 066513-2338

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



PROJET DE DECISION*



Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Rapport du PAM sur l'application de la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale: Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies" (WFP/EB.1/2004/4-D).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



-
1. La résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale intitulée: Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies demande aux organisations des Nations Unies de prendre les mesures appropriées sur les questions se rapportant aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
 2. Le paragraphe 91 de cette résolution réaffirme que les organes directeurs des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies devraient prendre les mesures voulues pour appliquer intégralement la résolution et prie de nouveau les chefs de secrétariat de présenter chaque année auxdits organes directeurs un rapport d'activité sur les mesures prises et envisagées à cet effet, ainsi que les recommandations appropriées.
 3. À sa première session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat de préparer un rapport supplémentaire et plus détaillé sur les mesures de suivi que doivent prendre le Secrétariat et le Conseil en application de la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale.
 4. Le Secrétariat a donc examiné ladite résolution et préparé un tableau sur les progrès réalisés et les mesures à prendre en application de cette résolution.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>1. <i>Prend note avec satisfaction</i> des rapports du Secrétaire général sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur les progrès accomplis dans l'application des plans pluriannuels de financement et l'évaluation de l'impact du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;</p>	N'appelle aucune mesure.	
<p>2. <i>Réaffirme</i> ses résolutions 47/199, 50/120 et 53/192, ainsi que les parties de sa résolution 52/12 B qui ont trait aux activités opérationnelles de développement, et insiste sur la nécessité d'en appliquer pleinement tous les éléments, au vu de l'expérience, de manière cohérente, en temps utile et en tenant compte de leur interdépendance ;</p>	Le PAM a adopté sa politique visant à favoriser le développement et prend en compte les enseignements tirés des évaluations des programmes de développement pour la deuxième génération de ses programmes de pays.	Le PAM continuera d'évaluer ses programmes de pays et ses activités de développement individuellement, et à prendre en compte les enseignements tirés de ces évaluations dans sa programmation future
<p>3. <i>Souligne</i> que c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité première dans le développement de leur pays, et reconnaît l'importance d'un contrôle national des programmes de développement ;</p>	Les principes du PAM, tels qu'ils sont clairement énoncés dans la politique visant à favoriser le développement, sont notamment de participer pleinement au processus du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux actions visant à renforcer la capacité nationale de programmation du développement.	Le PAM continuera de rechercher les moyens de travailler avec les gouvernements pour assurer la pérennité des actions de développement, notamment dans le cadre du processus du Plan-cadre et de l'application de la politique visant à favoriser le développement. A l'échelle des pays, le PAM participera au processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et aux approches sectorielles, contribuant aux plans de développement nationaux.
<p>4. <i>Insiste</i> sur le fait que les gouvernements bénéficiaires sont responsables au premier chef de la coordination, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, de tous les types d'aide extérieure, notamment les apports des organisations multilatérales, en vue de les intégrer effectivement à leurs programmes de développement ;</p>	Les principaux partenaires de développement du PAM sont les gouvernements. Par le biais du processus du bilan commun de pays/Plan-cadre, le PAM participe aux actions de développement axées sur les plans de développement qui sont ceux des gouvernements.	Le PAM continuera à assurer la coordination avec les gouvernements par le biais du processus du bilan commun de pays/Plan-cadre et par une participation active au DSRP/aux approches sectorielles.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>5. <i>Insiste également</i> sur le fait que tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent renforcer leur coordination conformément à leurs mandats, aux missions définies et aux décisions pertinentes adoptées par leurs organes directeurs, afin d'éviter les doubles emplois et d'accroître leur complémentarité ;</p>	<p>Le PAM participe activement aux divers mécanismes de coordination des Nations Unies, aux sièges et sur le terrain. Par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif des affaires humanitaires, du Comité exécutif de la paix et de la sécurité, du Comité permanent interorganisations, du processus d'appels communs et des activités des équipes des Nations Unies dans les pays, le PAM contribue au dialogue sur les grandes orientations et aux activités opérationnelles. Le PAM a contribué à établir des liens entre les objectifs de développement du Millénaire et l'axe stratégique et l'orientation des résultats des bilans communs de pays et des Plans-cadres. Le PAM poursuit un dialogue avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) par le biais de son représentant auprès des Institutions de Bretton Woods, ainsi que de consultations sur le terrain, par exemple la réunion conjointe PAM/Banque mondiale en Afrique, tenue en Éthiopie en avril 2003.</p> <p>Le PAM est une organisation chef de file qui participe à diverses structures interorganisations qui visent à coordonner le développement ainsi qu'à l'aide humanitaire, sa collaboration portant sur des domaines tels que la formation, la programmation d'urgence, les télécommunications d'urgence et les centres conjoints de logistique des Nations Unies.</p> <p>Les contributions ci-dessus ont aidé à renforcer les activités de développement et les interventions humanitaires tout en planifiant et en exécutant les activités au niveau des pays.</p>	<p>Le PAM continuera à rechercher des moyens de coordonner l'aide avec les gouvernements, les autres institutions du système et les autres partenaires, ainsi que par le biais des autres organes interorganisations, ainsi que de réduire les coûts et de limiter au minimum le chevauchement des activités de terrain.</p> <p>Le PAM appliquera également activement les procédures communes pour les programmes de pays et continuera de participer aux réformes des Nations Unies sur la simplification et l'harmonisation des procédures opérationnelles.</p> <p>Un module spécial sur le renforcement des partenariats et de la coopération a été mis au point dans un programme de formation à l'intention des directeurs de pays du PAM.</p> <p>Le groupe de travail PAM/Banque mondiale créé en 2003 se penchera sur la question de la complémentarité.</p>
<p>6. <i>Insiste en outre</i> sur la nécessité de tenir les engagements qui ont été pris et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences des Nations Unies, et réaffirme à cet égard qu'il est important de suivre en permanence les progrès réalisés dans cette voie ;</p>	<p>En tant que membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PAM appuie les travaux en cours visant à réaliser les objectifs de développement du Millénaire en créant une base d'information, en définissant des indicateurs et en rendant compte des réalisations dans les rapports des</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux activités mises en œuvre dans les sièges et dans les pays pour mesurer les réalisations au regard des objectifs de développement du Millénaire, et d'en rendre compte, y compris en définissant des indicateurs appropriés.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>7. <i>Souligne</i> que le système des Nations Unies pour le développement devrait, afin de permettre aux pays concernés de maîtriser les activités opérationnelles de développement, intégrer les opérations menées à l'échelle des pays aux politiques et programmes nationaux de développement et d'élimination de la pauvreté, y compris, s'il y a lieu, aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, sous la direction des gouvernements ;</p>	<p>équipes de pays des Nations Unies sur l'aide fournie aux gouvernements. Le Plan stratégique du PAM (2004-2007) définit les objectifs du programme qui montrent que les activités sont alignées sur les objectifs de développement du Millénaire.</p> <p>Le rôle de chef de file que joue le PAM dans le processus du bilan commun de pays/Plan-cadre et sa participation au processus du DSRP sont des exemples remarquables de l'appui fourni aux priorités et politiques nationales de lutte contre la pauvreté et au renforcement de la prise en charge des activités de développement par les pays. Le PAM a activement contribué, par le biais du bilan commun de pays/Plan-cadre et des réseaux d'apprentissage des Institutions de Bretton Woods, à l'élaboration de nombreux documents de pays.</p>	<p>Le PAM continuera de jouer un rôle de chef de file dans l'harmonisation des programmes et dans le renforcement des capacités nationales en se concentrant sur le Plan-cadre et le DSRP en tant que documents essentiels de planification de la coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies.</p> <p>Un conseiller sera affecté au renforcement de la participation du PAM et de ses partenaires nationaux au processus du DSRP.</p>
<p>8. <i>Souligne également</i> que le système des Nations Unies pour le développement devrait aider les pays bénéficiaires de programmes à tenir compte des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les engagements pris à l'issue des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que des résultats obtenus, dans le contexte des problèmes que pose actuellement la mondialisation et des possibilités qu'elle offre ;</p>	<p>Le PAM est convaincu que les campagnes en faveur de la lutte contre la faim devraient être un objectif central des activités visant à réaliser les objectifs de développement du Millénaire.</p> <p>Toutes les politiques et activités de développement du PAM visent à atteindre le premier et le troisième de ces objectifs : réduire la pauvreté et la faim, et promouvoir l'autonomisation des femmes. Le PAM contribue également à la réalisation des autres objectifs de développement du Millénaire par le biais de programmes tels que l'alimentation scolaire et les activités se rapportant au VIH/SIDA.</p>	
<p>9. <i>Se félicite</i> des efforts déjà accomplis pour améliorer le fonctionnement et l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à ce propos encourage les organismes des Nations Unies à poursuivre ces efforts en vue de les rendre encore plus efficaces et plus pertinentes ;</p>	<p>Le PAM a activement participé à la simplification et à l'harmonisation de la programmation du développement dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement et l'impact de l'aide au développement.</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux activités de simplification et d'harmonisation afin de garantir une efficacité et une pertinence accrue à l'aide au développement fournie par les Nations Unies. Les bureaux de pays du PAM utiliseront les nouveaux outils pour assurer l'efficacité de la coordination et du développement à l'échelle des pays.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
10. <i>Souligne</i> que tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent, conformément à leurs mandats respectifs, axer les efforts qu'ils mènent au niveau local autour des priorités définies par les pays bénéficiaires, ainsi que des objectifs et des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par les grandes conférences des Nations Unies ;	L'aide au développement et au redressement du PAM s'est concentrée sur les domaines visés par les objectifs de développement du Millénaire, en particulier la réduction de la pauvreté et de la faim.	Le PAM continuera de mettre l'accent sur les grands accords internationaux visant à aider les populations victimes de la faim, en particulier les femmes, conformément aux priorités recensées dans les réunions internationales.
11. <i>Note</i> , à ce propos, que tous les organismes des Nations Unies doivent aider les pays bénéficiaires de programmes à mieux faire face aux incidences économiques et sociales de la mondialisation et appuyer les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer à l'économie mondiale, accélérer leur croissance économique et leur développement et réduire leur pauvreté ;	Sans objet	
12. <i>Engage</i> les organismes des Nations Unies à renforcer et à adapter leurs stratégies et leurs activités et à améliorer leur coordination et leur collaboration, afin de jouer un rôle de soutien plus actif dans la réalisation des engagements et des objectifs fixés par l'Assemblée du Millénaire et les grandes conférences des Nations Unies, en particulier les objectifs qui ont trait au développement et à l'élimination de la pauvreté ;	Le PAM a été un chef de file des activités de simplification et d'harmonisation lancées dans les instances interorganisations ainsi que des discussions visant à améliorer les mécanismes de coordination des bilans communs de pays/Plans-cadres.	Le PAM continuera de participer aux travaux du groupe d'étude interorganisations du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la simplification et l'harmonisation, ainsi qu'à ceux des groupes d'étude qui élaborent des outils pour améliorer la coordination et la collaboration sur le terrain.
13. <i>Encourage</i> le système des Nations Unies à aider les pays à acquérir les capacités et à mettre en place l'infrastructure nécessaires pour tirer parti des technologies de l'information et des communications et les mettre au service du développement, et encourage tous les organismes des Nations Unies à collaborer avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications récemment créé ;	Le PAM participe à toutes les actions concernant l'utilisation de la technologie de l'information et des communications. Le PAM encourage le développement de la capacité nationale par le biais de la formation du personnel chargé de la technologie de l'information et des communications dans ses domaines d'activité.	Le PAM continuera de travailler avec le groupe d'étude des Nations Unies chargé de l'information et des communications. Au cours de l'année prochaine, le PAM envisage de développer la formation du personnel national.
14. <i>Souligne</i> que les ressources de base, notamment parce qu'elles ne sont pas liées, constituent le fondement des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et à ce propos note avec une profonde	Sans objet	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>préoccupation la diminution ou la stagnation générale des ressources de base dont disposent beaucoup de fonds et de programmes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement ;</p> <p>15. <i>Réaffirme vigoureusement</i> qu'il faut renforcer l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment en augmentant sensiblement les ressources de base ou ordinaires, sur une base prévisible, continue et assurée, à la mesure des besoins croissants des pays en développement, et en appliquant intégralement ses résolutions 47/199, 48/162, 50/120 et 53/192 ainsi que les paragraphes de sa résolution 52/12 B concernant les activités opérationnelles de développement ;</p>	<p>Le montant des contributions reçues par le PAM pour les activités de développement a baissé ces dernières années; en 1994, il était proche de 500 millions de dollars mais ne se situe qu'à un peu plus de 200 millions de dollars pour 2002. On espère que le réalignement des priorités stratégiques du PAM sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire contribuera à renverser cette tendance.</p>	<p>De nombreuses interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) comprennent des activités qui contribuent également à la protection des acquis du développement.</p> <p>Le PAM continuera à prôner un appui accru pour ses activités de développement.</p>
<p>16. <i>Prend note</i> des efforts faits par les conseils d'administration et les secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population ainsi que du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour mettre en place des plans de financement pluriannuels intégrant les objectifs de programme, les ressources, les budgets et les résultats, dans le but d'augmenter les ressources de base et d'améliorer leur prévisibilité, et à cet égard invite à continuer de perfectionner et d'affiner ces plans qui constituent un outil stratégique de gestion des ressources ;</p>	<p>L'accent mis par le PAM sur les programmes de pays/projets de développement en harmonie avec les cycles de programmation des gouvernements est un moyen de garantir que les plans de financement intègrent les objectifs de programme du bilan commun de pays/Plan-cadre et du DSRP avec ceux des organismes nationaux de contrepartie. La méthodologie de la gestion axée sur les résultats facilite l'exécution et permet de meilleurs résultats en matière de mobilisation des ressources.</p>	
<p>17. <i>Souligne</i>, à cet égard, qu'il demeure nécessaire que les fonds, les programmes et les organismes du système des Nations Unies pour le développement continuent de rendre compte des résultats globaux atteints à leurs conseils d'administration ou organes directeurs et au Conseil économique et social ;</p>	<p>Voir la réponse donnée pour le paragraphe 16.</p>	<p>Le PAM continuera de jouer un rôle de chef de file dans l'évaluation du Plan-cadre à l'échelle du pays et appliquera sa stratégie de gestion axée sur les résultats pour élaborer le Rapport annuel d'exécution rendant compte des résultats.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>18. <i>Note avec regret</i> que, si des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, il n'y a pas eu, dans le cadre de ce processus global de changement, d'augmentation importante des ressources de base destinées aux activités opérationnelles de développement ;</p>	<p>Voir la réponse donnée pour le paragraphe 15.</p>	
<p>19. <i>Souligne</i> la nécessité d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs, insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée, dans un esprit de partenariat, compte tenu des objectifs fixés pour l'aide publique au développement, notamment à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et demande aux donateurs et aux pays en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions aux ressources de base ou ordinaires des fonds et programmes des Nations Unies ;</p>	<p>En 2002, près de 90 pour cent des contributions ont été reçues des dix principaux donateurs, et 75 pour cent des cinq principaux donateurs. Multiplier le nombre des donateurs revêt également une importance cruciale pour le PAM.</p>	<p>Les contributions potentielles des nouveaux donateurs peuvent être importantes, bien que ces derniers rencontrent des difficultés pour fournir les espèces requises à l'appui de leurs contributions en nature pour assurer le recouvrement intégral des coûts. (Le PAM fonctionne sur la base du recouvrement intégral des coûts, chaque donateur étant tenu de fournir sa part de tous les coûts associés correspondant à chaque contribution.) Le PAM étudiera les moyens d'accepter ces contributions tout en respectant néanmoins le principe du recouvrement intégral des coûts.</p>
<p>20. <i>Apprécie</i>, à cet égard, l'effort des pays, notamment des pays donateurs ou bénéficiaires de programmes, qui ont augmenté ou maintenu à un niveau élevé leurs contributions aux ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies, ou qui ont annoncé des contributions pluriannuelles aux ressources de base ;</p>	<p>En 2002, 16 des 20 donateurs principaux ont augmenté leur contribution au PAM, dont 11 dans une proportion de plus de 20 pour cent par rapport à 2001. Les contributions de la Commission européenne et des pays membres de l'Union européenne ont augmenté de 200 millions de dollars par rapport à 2001.</p>	
<p>21. <i>Prend note</i> de l'augmentation des autres ressources, provenant notamment du partage des coûts, de fonds d'affectation spéciale et de sources de financement non traditionnelles, mécanisme qui fournit des moyens complémentaires pour les activités opérationnelles de développement et contribue à accroître les ressources totales, tout en constatant que ces autres ressources ne sauraient tenir lieu de ressources de base ;</p>	<p>Sans objet</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>22. Réaffirme que les rares ressources fournies à titre de dons doivent être affectées en priorité aux programmes et projets réalisés dans des pays à faible revenu, en particulier dans les pays en développement les moins avancés ;</p>	<p>Le PAM a une politique qui privilégie avant tout les pays les moins avancés (PMA). Au moins 50 pour cent des ressources du PAM destinées au développement sont attribuées chaque année aux PMA. Ce pourcentage est passé de 50 à 66 pour cent au cours des cinq dernières années.</p>	
<p>23. Demande que la création de nouveaux fonds d'affectation spéciale par des fonds et programmes des Nations Unies se fasse conformément à leurs mandats, à l'énoncé de leurs missions et aux décisions pertinentes de leurs organes directeurs et que, dans la mesure du possible, ces nouveaux fonds d'affectation spéciale soient par nature multidonateurs et ne portent pas préjudice aux ressources de base ou ordinaires ;</p>	<p>Sans objet</p>	
<p>24. Prend note, à cet égard, des contributions de sources privées, qui, sans se substituer aux contributions des gouvernements, peuvent venir les compléter pour financer ou prolonger des programmes exécutés dans le cadre des directives existantes régissant les fonds et programmes des Nations Unies ;</p>	<p>Les contributions du secteur privé sont passées de 3 millions de dollars en 2001 à 5 millions de dollars en 2002.</p>	<p>Des nouveaux efforts seront requis pour que cette tendance se poursuive, tout en reconnaissant que les gouvernements des pays donateurs restent la principale source de fonds du PAM.</p>
<p>25. Souligne qu'il faut continuer d'améliorer de manière générale l'efficacité, l'efficience, la gestion et l'impact des programmes d'aide au développement exécutés par les organismes des Nations Unies et se félicite des mesures prises à cette fin ;</p>	<p>Par le biais d'efforts concertés visant à simplifier et à harmoniser les procédures applicables à l'aide au développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement assure l'efficacité, l'efficience, la gestion et l'impact accrus des activités de développement. Le PAM participe pleinement aux activités et discussions en cours.</p>	<p>Le PAM continuera à être l'un des chefs de file de ce processus.</p>
<p>26. Prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, à sa cinquante-septième session, un rapport proposant différentes modalités susceptibles de remplacer l'actuelle Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, dont la tenue régulière d'une manifestation consacrée aux annonces de contributions.</p>	<p>Sans objet</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>en tenant compte des réunions de financement organisées dans le cadre des plans de financement pluriannuels, des besoins d'autres organismes des Nations Unies, d'un calendrier approprié et des moyens d'améliorer le soutien du public aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris par le biais des modalités proposées ;</p>		
<p>27. <i>Prie</i> le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 2003, les conclusions sur lesquelles aura débouché le présent examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement et de passer en revue les progrès réalisés en ce qui concerne le financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies ;</p>	<p>Sans objet</p>	
<p>28. <i>Souligne</i> que le renforcement durable des capacités doit être expressément défini comme un objectif de l'assistance technique offerte dans le cadre des activités opérationnelles du système des Nations Unies, le but étant de renforcer les moyens nationaux, et que les profils de compétences techniques des bureaux de pays devraient être régulièrement évalués pour assurer un renforcement efficace des capacités des pays bénéficiaires, et prie les organismes des Nations Unies de réexaminer les efforts qu'ils déploient dans ce domaine et de rendre compte, par l'intermédiaire du Secrétaire général, au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002, des résultats qu'ils auront obtenus ;</p>	<p>La politique du PAM visant à favoriser le développement encouragé de manière expresse le renforcement des capacités et la pérennité des interventions du PAM. Au niveau opérationnel, le PAM participe à toute une gamme d'activités de renforcement des capacités avec les organisations de contrepartie, gouvernementales et non gouvernementales. Depuis 1998, le PAM a organisé et dirigé des ateliers sur la gestion des projets, la sensibilisation à la problématique hommes-femmes et le suivi et l'évaluation qui ont permis aux organismes de contrepartie de planifier et de travailler ensemble. Il a également organisé des visites de projets bénéficiant de l'aide du PAM dans le monde entier à l'intention du personnel de contrepartie des gouvernements pour qu'il se familiarise avec les approches novatrices et comprenne mieux la programmation effective des projets. Le PAM forme du personnel de contrepartie et des partenaires, en particulier d'ONG, par exemple en Indonésie, dans les domaines de la logistique de l'aide alimentaire, du ciblage et de la comptabilité, ce qui facilite l'exécution des programmes bénéficiant de l'aide</p>	<p>En octobre 2003, le Conseil d'administration a décidé que le renforcement des capacités se rapportant directement à l'utilisation efficace de l'aide alimentaire deviendrait la cinquième priorité stratégique.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>du PAM et garantit la pérennité de l'action après son retrait.</p> <p>Pour renforcer la capacité des organismes gouvernementaux de contrepartie, le PAM participe à un dialogue sur les grandes orientations et à des actions de sensibilisation des gouvernements hôtes, dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies et de sa participation aux comités consultatifs de l'aide alimentaire des programmes de pays. Le PAM participe également aux processus du DSRP.</p>	
<p>29. <i>Souligne également</i> qu'il importe de diffuser, dans toute la mesure possible, les compétences acquises grâce à l'assistance technique fournie au titre d'activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans les pays bénéficiaires de programmes :</p>	<p>L'unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM est souvent la principale source de données pour les évaluations de la sécurité alimentaire utilisées par l'ensemble des milieux humanitaires dans les opérations d'urgence, de redressement et de développement. Les contributions de l'ACV ont été utilisées par d'autres institutions des Nations Unies aux fins du ciblage des zones de pauvreté et d'insécurité alimentaire, par exemple par la FAO dans l'ex-République de Yougoslavie, au Laos, en Somalie et en Zambie. Dans d'autres pays, les moyens de l'ACV du PAM ont servi à préparer le bilan commun de pays, le Plan-cadre ainsi que le DSRP. Le PAM a par exemple fourni une précieuse contribution au travail de cartographie de la pauvreté entrepris par le Gouvernement cambodgien dans son DSRP.</p> <p>Les contributions de l'ACV ont été cruciales pour tous les programmes de pays approuvés en 2002 et pour les opérations d'urgence menées en Afghanistan, au Guatemala, dans le Sahel occidental, en Afrique australe et dans 17 autres pays. Les études de l'ACV, par exemple pour le Cap-Vert, Haïti et le Mali, ont permis au PAM d'affiner son ciblage sur les zones où l'aide alimentaire aurait le plus grand impact.</p>	<p>Le PAM continuera de diffuser ses compétences techniques auprès de ses partenaires et des autres institutions des Nations Unies.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>30. Réaffirme que le système des Nations Unies devrait tirer parti dans toute la mesure possible, pour l'exécution des activités opérationnelles, des compétences nationales et des technologies autochtones, et demande de nouveau que soient élaborées des directives communes au niveau local pour le recrutement, la rémunération et la formation du personnel national affecté aux projets, y compris les consultants nationaux, ainsi que pour la formulation et l'exécution de projets et programmes de développement ayant l'appui du système des Nations Unies pour le développement ;</p>	<p>Au PAM, les activités de terrain priment sur celles du siège. La décentralisation du PAM a été achevée fin 2001. Au 31 juillet 2003, 90 pour cent du personnel du PAM détenait des contrats locaux et 10 pour cent des contrats internationaux. Des efforts ont été déployés pour tirer parti des compétences du personnel local. Le personnel local méritant a la possibilité d'épouser une carrière internationale, de participer régulièrement à la formation et d'être déployé dans les opérations d'envergure. Compte tenu, en partie, de son statut juridique et de la collaboration qu'il entretient avec les autres institutions des Nations Unies, le PAM recrute son personnel local conformément aux statuts et règlements en vigueur dans les autres institutions: les 5 pour cent des personnels employés au siège ont des contrats satisfaisant aux statuts et règlements de la FAO et les 95 pour cent employés sur le terrain des contrats satisfaisant à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les procédures de recrutement, de sélection et de cessation de service ainsi que les politiques de rémunération sont donc identiques.</p> <p>Le PAM a son propre état de paie dans la plupart des cas, mais les détenteurs de contrats à temps plein dans les bureaux de pays ou bureaux régionaux dépendent du PNUD, qui opère pour le compte du PAM.</p> <p>Pour les administrateurs recrutés au plan international, le PAM collabore étroitement avec les autres institutions. Il applique le barème commun des salaires et participe avec les autres institutions installées sur le terrain aux travaux des instances qui déterminent les approches communes des problèmes non couverts par le système commun, par exemple pour le repos et les heures de récupération, ainsi que les allocations de mission.</p>	<p>Le PAM continuera de travailler par le biais des mécanismes du système commun pour que soient élaborées des directives communes, et à faire appel aux compétences locales.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>Au niveau opérationnel, la formation dispensée par le PAM en ce qui concerne les interventions de développement et d'urgence inclut les partenaires en tant que participants et en tant que formateurs.</p> <p>Le PAM participe aux activités du programme de mobilité interorganisations des Nations Unies. Il prête et détache régulièrement du personnel de tous niveaux de qualification aux autres institutions. De même, il reçoit du personnel qui lui est prêté, détaché ou transféré par d'autres institutions. Il n'est cependant de meilleur exemple d'intégration des activités que la création du Centre conjoint de logistique des Nations Unies, dans le cadre duquel d'autres institutions sont encouragées à participer en détachant du personnel sans qu'il leur en coûte quoi que ce soit. Cela est possible parce que les opérations sont financées par des appels spéciaux et que le dépôt de matériel pour les secours humanitaires des Nations Unies est de plus en plus disponible, le PAM y entreposant du matériel d'intervention d'urgence pour le compte des milieux humanitaires, prêt à être expédié là où c'est nécessaire sur la base d'un recouvrement des coûts.</p>	
<p>31. <i>Prie</i> les organismes des Nations Unies de renforcer la capacité des gouvernements pour ce qui est de coordonner l'assistance extérieure de la communauté internationale, et notamment celle qu'ils reçoivent du système des Nations Unies ;</p>	<p>En tant qu'institution chef de file dans le secteur de l'aide alimentaire, le PAM travaille en collaboration étroite avec les gouvernements pour coordonner l'aide alimentaire dans les pays. Dans certains cas, ces activités sectorielles de coordination sont menées dans le cadre d'un processus d'appel commun bénéficiant de l'appui du gouvernement.</p> <p>Les domaines de programmation et de financement conjoints sont définis dans le cadre des processus du Plan-cadre et du DSRP.</p> <p>En 2002, le PAM et la Banque mondiale ont collaboré dans 12 pays, fournissant une aide directe à plus de 1,4 million de personnes. Ces activités conjointes ont</p>	<p>Le PAM continuera de chercher des moyens de renforcer la complémentarité des ressources par le biais d'activités et d'une programmation conjointes.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>32. <i>Lance un appel</i> aux organismes du système des Nations Unies pour le développement afin qu'ils renforcent la capacité des gouvernements en matière de création de banques de données et d'évaluation de la pauvreté au niveau des pays ;</p>	<p>notamment porté sur l'alimentation scolaire, le traitement anhelminthique et la nutrition maternelle et infantile. Un premier examen du programme conjoint pour l'Éthiopie, le Malawi et la Zambie est prévu pour 2003.</p> <p>Dans le cadre du processus de bilan commun de pays/Plan-cadre, le PAM a régulièrement pu fournir des renseignements se rapportant à la sécurité alimentaire aux gouvernements, et dans de nombreux pays a aidé ces derniers à mettre en place des systèmes ACV nationaux. Au Mozambique, le service ACV du PAM a permis, dans le cadre du Forum sur la gestion des catastrophes, d'identifier les groupes vulnérables.</p> <p>Lorsqu'il traite avec les services de l'État, le PAM renforce également leurs capacités dans les domaines des systèmes d'alerte précoce et de la planification en prévision des crises. En ce qui concerne l'évaluation des besoins alimentaires, le PAM fournit une assistance technique aux services gouvernementaux dans le domaine du ciblage, des méthodologies d'évaluation des besoins alimentaires, de l'installation des systèmes d'information géographique et de la formation, ainsi que de la surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> <p>L'unité ACV du PAM a été l'initiatrice de la création d'une instance nationale de gestion des catastrophes, de prévention et d'intervention au Rwanda, et a aidé les gouvernements à créer des systèmes d'alerte précoce au Bangladesh, au Burundi et au Kenya. Elle a également contribué à la création de systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité en Angola et au Bangladesh. En Afrique australe, le PAM a contribué aux évaluations continues de la vulnérabilité menées en collaboration étroite avec les comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du</p>	<p>Dans le cadre de la décentralisation de ses opérations, le PAM sera plus à même d'aider à développer les moyens locaux. La formation se poursuivra pour renforcer les capacités des entités locales et celles des pouvoirs publics dans le domaine de l'évaluation de la pauvreté.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>33. Note que, même si des progrès ont été réalisés depuis l'introduction du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans sa phase pilote, il demeure nécessaire de continuer à améliorer le processus préparatoire de ces instruments et leur qualité, notamment sur la base des recommandations issues de leur évaluation externe, telles qu'elles sont reflétées dans le rapport du Secrétaire général et dans les recommandations en vue d'en assurer l'efficacité ;</p>	<p>Zimbabwé, travail coordonné par le comité régional d'évaluation de la vulnérabilité du service chargé de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles de la Communauté du développement de l'Afrique australe.</p> <p>Le PAM a participé aux actions visant à renforcer le processus et les instruments du bilan commun de pays/Plan-cadre, y compris à la révision des directives pertinentes et à l'élaboration du tableau des résultats, dans le cadre de l'activité de simplification et d'harmonisation.</p>	<p>Le PAM continuera de participer à la révision des directives relatives aux bilans communs de pays/Plans-cadres et des outils de simplification et d'harmonisation pertinents, et à envisager les moyens de tenir compte des recommandations de l'évaluateur externe et du Secrétaire général.</p>
<p>34. <i>Prie</i> les organismes des Nations Unies de conduire les processus de bilan commun de pays et du Plan-cadre en tant qu'efforts visant à améliorer le soutien des priorités et politiques nationales de développement, et souligne que les gouvernements doivent s'engager pleinement et jouer un rôle de chef de file à tous les stades de ces processus ;</p>	<p>Les bureaux de pays du PAM, en tant que membres des équipes de pays des Nations Unies, continueront de participer au processus du Plan-cadre dans le cadre duquel les gouvernements sont des participants à part entière; les plans de développement nationaux sont au centre de l'intervention des Nations Unies dans le développement. Le PAM préside des groupes thématiques travaillant sur des questions telles que la sécurité alimentaire, le développement rural et l'atténuation des effets des catastrophes dans de nombreux pays où des activités de développement du PAM sont en cours. À la fin de 2001, 93 bilans communs de pays et 39 Plans-cadres avaient été achevés, et 74 équipes de pays des Nations Unies avaient reçu une formation pour renforcer le processus du Plan-cadre.</p>	<p>Tout en continuant de participer aux bilans communs de pays/Plans-cadres et à la révision des directives en la matière, le PAM continuera de mettre l'accent sur l'importance cruciale que revêt la participation du gouvernement et sa prééminence. Les gouvernements nationaux resteront les principaux partenaires de développement du PAM.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>35. <i>Souligne</i> la nécessité d'assurer la participation entière et active des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées à la préparation du bilan commun de pays et du Plan-cadre ;</p>	<p>Le PAM est membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement et participe pleinement aux bilans communs de pays/Plans-cadres, au siège et sur le terrain, et collabore de près avec les institutions spécialisées avec lesquelles il entretient des relations de travail étroites.</p> <p>Par exemple, en 2001, le PAM a participé au processus du Plan-cadre au Honduras, au Rwanda, en Gambie, au Bhoutan, en Tanzanie et au Mozambique. Au Mozambique, il a présidé le groupe thématique sur l'atténuation des effets des catastrophes et le développement du personnel. Au Rwanda, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé que la présidence des groupes thématiques portant sur l'accroissement des capacités productives des pauvres, les questions transitoires et l'intégration régionale serait assurée par rotation annuelle par les diverses institutions des Nations Unies. En termes de ressources, le PAM a promis un montant proche de 80 000 dollars dans les domaines thématiques ci-dessus ainsi que dans ceux du VIH/SIDA et de la santé génésique.</p> <p>Au Bhoutan, le PAM participe activement aux groupes thématiques chargés de l'accès aux services sociaux de qualité, de la bonne gouvernance et de l'amélioration des moyens de subsistance des groupes défavorisés.</p> <p>Au Honduras, le PAM joue un rôle central dans les groupes thématiques chargés de l'éducation, du VIH/SIDA, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'égalité entre les sexes et du développement durable, l'accent étant mis sur les ressources naturelles et le développement rural. En Tanzanie, le Plan-cadre recensait trois secteurs prioritaires, à savoir la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire, lesquels ont une incidence directe sur les opérations du PAM dans le pays. Le PAM est également actif au sein du groupe de coordination de l'aide des donateurs, qui se penche sur</p>	<p>Le PAM continuera de participer à l'évaluation et aux révisions des directives applicables aux bilans communs de pays/Plans-cadres au siège et dans les pays, durant la préparation de bilans communs de pays et de Plans-cadres appropriés. Il assurera une approche coordonnée et efficiente des activités de développement.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>le cadre macro-économique et les mécanismes de coordination.</p> <p>Au Guatemala, le PAM joue un rôle central dans les domaines du développement rural et de la sécurité alimentaire, des catastrophes naturelles, de la santé et de la nutrition ainsi que des déplacements à l'intérieur du pays, des réfugiés et des migrations.</p> <p>En Inde, le PAM a présidé le groupe de coordination Nations Unies/ONG et dirigé les actions conjointes mises en œuvre à la suite du passage du cyclone dans l'Orissa, sur la côte orientale. Le PAM est intervenu rapidement en élargissant la portée de son portefeuille de projets de développement et en incitant les ONG partenaires à accélérer l'exécution dans les zones touchées par le cyclone.</p> <p>Au Sri Lanka, le PAM participe aux travaux du groupe thématique sur les secours et le redressement. En Ouganda, il préside le groupe de travail sur la capacité accrue des pauvres d'accroître et de maintenir leurs revenus, créé en application du Plan-cadre.</p> <p>Au Yémen, le PAM œuvre dans les domaines de l'autonomisation, du dialogue politique et du renforcement des capacités.</p> <p>En 2002, le PAM a contribué à la révision des directives applicables aux bilans communs de pays/Plans-cadres effectuée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et a mis au point un système d'appui et d'assurance de la qualité des bilans communs de pays/Plans-cadres. Ce système sera testé dans des pays qui préparent leur Plan-cadre en 2003. En 2002, le PAM a participé à la préparation de neuf bilans communs de pays et de dix Plans-cadres dans des pays où il avait déjà lancé des programmes de pays ou des activités de développement. Il a également présidé ou co-présidé plus de 30 groupes thématiques interorganisations sur le</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	développement rural et la sécurité alimentaire, le VIH/SIDA, l'atténuation des effets des catastrophes et d'autres thèmes. Au Rwanda, par exemple, le PAM était l'institution chef de file pour renforcer la capacité nationale de préparation en cas de catastrophe et de gestion de ces dernières.	
36. <i>Encourage</i> les organismes des Nations Unies à veiller à ce qu'une collaboration totale et active à l'échelle du système préside à l'établissement du bilan commun de pays et du Plan-cadre, de manière à assurer leur cohérence ;	Voir le paragraphe 34.	Voir le paragraphe 34.
37. <i>Constate</i> qu'il faut veiller à ce que les enseignements tirés de l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre soient systématiquement diffusés au sein du système des Nations Unies et partagés avec les gouvernements des pays bénéficiaires de programmes ainsi qu'avec les autres partenaires du développement ;	Le PAM participe pleinement au réseau d'apprentissage du Plan-cadre, les enseignements qui en sont tirés étant mis à la disposition des partenaires, dans le système des Nations Unies et en dehors.	Le PAM continuera de participer aux discussions interorganisations concernant les outils qui permettent de mettre en pratique les enseignements et les meilleurs moyens de les diffuser.
38. <i>Constate également</i> que le bilan commun de pays constitue un outil analytique commun à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, qui tient compte des priorités et des besoins nationaux ainsi que des engagements et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par les grandes conférences des Nations Unies ;	Voir le paragraphe 8.	
39. <i>Constate en outre</i> que les pays bénéficiaires peuvent aussi utiliser le bilan commun de pays pour la formulation de leurs propres politiques nationales ;	Le bilan commun de pays est une évaluation des besoins de développement à laquelle le PAM contribue par le biais de l'ACV et des bilans des besoins. Les données nationales sont utilisées et renforcées au moyen des données et outils du PAM.	Le PAM continuera d'encourager à préparer le bilan commun de pays en temps voulu et d'en utiliser les enseignements en faveur du renforcement des capacités nationales pour garantir l'élaboration de politiques nationales appropriées.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>40. <i>Constate</i> que le Plan-cadre, lorsqu'il existe, constitue le cadre commun de planification des opérations de développement du système des Nations Unies au niveau des pays, comportant des objectifs communs et des stratégies communes de coopération, un Plan-cadre en matière de ressources de programmes et des propositions relatives au suivi, au contrôle et à l'évaluation ;</p>	<p>Le PAM a participé aux discussions visant à donner au Plan-cadre une place centrale dans l'intervention du système des Nations Unies face aux besoins de développement d'un pays et a contribué à l'élaboration des outils permettant de lui assurer cette place centrale, par exemple le tableau des résultats.</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux groupes de travail sur la simplification et l'harmonisation, entre autres, pour que les outils appropriés deviennent opérationnels et que le schéma programmatique du Plan-cadre soit utilisé.</p>
<p>41. <i>Prie instamment</i> les organismes des Nations Unies de veiller à la cohérence et à la complémentarité entre les programmes de pays et autres instruments similaires utilisés par les différents organismes du système et le Plan-cadre des Nations Unies ;</p>	<p>Par le biais du processus du bilan commun de pays/Plan-cadre, le PAM travaille avec d'autres organisations des Nations Unies et d'autres partenaires du développement pour assurer la compatibilité et la complémentarité des interventions mises en œuvre pour répondre aux besoins de développement nationaux.</p>	<p>Le PAM continuera de participer activement aux travaux des groupes d'étude et de travail interorganisations pour garantir la coordination et la complémentarité.</p>
<p>42. <i>Prend note</i> du rôle que devrait jouer le Plan-cadre, s'agissant de faciliter la contribution des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée et coordonnée, au niveau des pays, de la Déclaration du Millénaire et des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies et d'assurer une réponse plus cohérente et intégrée du système des Nations Unies aux priorités de développement nationales ;</p>	<p>Voir le paragraphe 8.</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux groupes de travail pour s'assurer que ces principes sont repris comme il se doit dans les directives.</p>
<p>43. <i>Note</i> qu'il importe que les gouvernements, les organismes des Nations Unies compétents en matière de développement, dont les institutions spécialisées, et les autres acteurs concernés, se consultent plus étroitement pour formuler le bilan commun de pays et le Plan-cadre ;</p>	<p>Par le biais du dialogue, y compris des ateliers de recherche sur le futur et des groupes thématiques, le PAM s'assure que tous ses partenaires discutent des besoins du développement et des interventions.</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux groupes de travail pour s'assurer que ces principes sont repris comme il se doit dans les directives.</p>
<p>44. <i>Encourage</i> une plus grande coopération entre la Banque mondiale, les banques régionales de développement et tous les fonds et programmes, compte tenu de leurs compétences, leurs mandats et leurs atouts respectifs, afin d'améliorer encore leur complémentarité et assurer une meilleure division du travail, d'accroître la cohérence de leurs activités sectorielles, en s'appuyant</p>	<p>Le PAM participe, avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires, au réseau d'apprentissage du Groupe des Nations Unies pour le développement/des Institutions de Bretton Woods. La note d'orientation publiée en 2001 sur les DSRP a été incorporée dans la programmation par pays du PAM. En 2002, le PAM et la Banque mondiale ont collaboré dans</p>	<p>Pour garantir que la coopération sera pleinement conforme aux priorités des gouvernements bénéficiaires, le PAM renforcera encore sa collaboration avec ses partenaires internationaux à l'échelle des pays. Les bureaux de pays recevront une formation et une assistance pour pouvoir mieux coopérer avec leurs partenaires nationaux et internationaux. Un conseiller</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>sur les dispositions déjà prises et en tenant compte des priorités des gouvernements bénéficiaires et, à ce sujet, souligne qu'il importe d'assurer, sous la direction des gouvernements, une plus grande cohérence des Plans-cadres stratégiques élaborés par les fonds, programmes et organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris, quand ils ont été établis, les documents stratégiques de réduction de la pauvreté;</p>	<p>12 pays, fournissant une aide directe à plus de 1,4 million de personnes. Ces activités conjointes ont porté sur l'alimentation scolaire, les traitements antelmintiques et la nutrition maternelle et infantile. En décembre, le Directeur exécutif du PAM a rencontré les responsables de la Banque mondiale et ils sont convenus de recenser les pays où les ressources de leurs institutions pouvaient être associées avec le plus de profit, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et du VIH/SIDA.</p> <p>Le Conseil d'administration a encouragé le PAM à participer pleinement aux activités par pays liées au DSRP et aux approches sectorielles relevant des Institutions de Bretton Woods. Le PAM a des programmes de pays, des IPSR ou des projets de développement dans 43 pays dont les gouvernements préparent des DSRP. Dans 20 de ces pays, les DSRP ont été approuvés. Ces documents ont fourni des orientations stratégiques pour la préparation des bilans communs de pays, des Plans-cadres et des documents des programmes de pays. Le PAM a également collaboré avec le FMI pour analyser l'impact économique et budgétaire de la sécheresse sur les populations vulnérables en Afrique australe. En 2002, il a gardé un représentant de haut niveau en poste auprès des Institutions de Bretton Woods, à Washington.</p>	<p>sera affecté au renforcement de la participation du PAM et de ses partenaires nationaux au processus du DSRP.</p>
<p>45. <i>Demande instamment</i> aux organismes des Nations Unies, quand ils établissent le bilan commun de pays et appliquent le Plan-cadre, de prendre des mesures pour simplifier et harmoniser les modalités de programmation et d'évaluation afin de réduire les coûts de transaction et d'éviter d'alourdir les formalités et la charge de travail pour les pays bénéficiaires et pour les équipes des Nations Unies ;</p>	<p>Le PAM participe pleinement au processus du bilan commun de pays/Plan-cadre dans tous les pays où il exécute des activités de développement, afin de réduire les coûts et la charge de travail.</p> <p>Au siège, le PAM participe au groupe de travail sur la simplification et l'harmonisation pour garantir l'efficacité opérationnelle.</p>	<p>Dans sa participation aux groupes de travail sur la simplification et l'harmonisation, le PAM veillera à s'assurer que les outils et mesures recommandées ou adoptées visent à réduire le chevauchement des activités et les coûts de transaction, et à améliorer la productivité et l'efficacité des opérations.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>46. <i>Encourage</i> les donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies à coordonner plus activement leur action sur le terrain sous la direction des gouvernements bénéficiaires, notamment en utilisant le bilan commun de pays ;</p>	<p>Le PAM est heureux d'avoir la possibilité de travailler avec les donateurs bilatéraux dans les domaines relevant de sa compétence et exécute les opérations bilatérales conformément à son règlement général et à son statut.</p>	
<p>47. <i>Prie</i> le Secrétaire général d'entreprendre, en consultation avec les États Membres, une évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan-cadre et du bilan commun de pays ainsi que de leur impact sur les activités opérationnelles au niveau local, dans le cadre du prochain examen triennal des activités opérationnelles, et de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2004, des résultats de cette évaluation, y compris des enseignements tirés et des recommandations formulées, pour qu'elle les examine à sa cinquante-neuvième session ;</p>	<p>Sans objet</p>	
<p>48. <i>Souligne</i> qu'il importe de contrôler et d'évaluer les activités opérationnelles du système des Nations Unies en vue de renforcer leur efficacité et leur impact, et réaffirme que les opérations de contrôle et d'évaluation de ces activités, comprenant au besoin des évaluations conjointes établies par les organismes des Nations Unies, devraient être menées de façon impartiale et indépendante, sous la direction générale des gouvernements ;</p>	<p>Le suivi des programmes et activités de développement du PAM est en cours et continue de faire l'objet d'une attention sérieuse. Des directives sur le suivi et l'évaluation ont été publiées à la fin de 2002. Les systèmes de suivi ont été récemment améliorés dans de nombreux bureaux de pays. Les équipes d'évaluation du PAM ont consulté de près les gouvernements et les institutions de développement des Nations Unies au cours des évaluations récentes de programmes de pays.</p>	<p>La division du PAM chargée de la gestion axée sur les résultats (OEDR) continuera d'appuyer les bureaux régionaux et de pays pour améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation et l'exécution sur le terrain, en particulier en intensifiant la formation du personnel en 2003 et à l'avenir.</p>
<p>49. <i>Réaffirme</i> qu'il importe de renforcer les moyens des pays bénéficiaires afin qu'ils puissent exécuter efficacement les programmes et les projets et en assurer le contrôle financier, ainsi qu'effectuer des études d'impact des activités opérationnelles financées par l'Organisation des Nations Unies, et souligne qu'il importe de favoriser, sous la direction des gouvernements, une collaboration plus étroite en ce qui concerne l'évaluation entre les gouvernements de pays bénéficiaires et le système des Nations Unies pour le</p>	<p>L'amélioration du suivi des activités de développement du PAM dans le cadre des programmes de pays associe les organismes de contrepartie des gouvernements à la conception de systèmes de suivi améliorés. Le personnel de contrepartie des gouvernements est prioritairement inclus dans les nouveaux programmes de formation sur le suivi et l'évaluation. Des cours de formation au suivi et à l'évaluation conçus à l'échelle du PAM ont eu lieu en 2003 en Érythrée, en Éthiopie, au Soudan et en Ouganda.</p>	<p>Compte tenu de la future adoption de la nouvelle politique de l'évaluation axée sur les résultats et de la publication récente des directives en matière de suivi et d'évaluation, un programme de formation du personnel de terrain, y compris des organismes de contrepartie des gouvernements, a été prévu. Le programme a démarré au premier trimestre de 2003.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
développement, en particulier les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, au niveau des pays ;		
50. <i>Constate</i> qu'une approche globale et participative des opérations de contrôle et d'évaluation nécessite que les pouvoirs publics nationaux et la société civile participent de plus près au suivi et à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des activités opérationnelles, de sorte que les résultats de ces évaluations soient utilisés pour améliorer l'impact des activités opérationnelles de développement ;	Le PAM souligne l'importance des approches participatives du suivi et de l'évaluation et encourage les bureaux de terrain à adopter de telles approches dans leurs plans de suivi.	Les autorités nationales et la société civile participent aux stades de formation au suivi et à l'évaluation préparés par le PAM, l'accent étant mis sur l'analyse de l'impact. Il est important que les plans de suivi soient concrets et utiles pour qu'ils puissent facilement se traduire en améliorations opérationnelles, et qu'ils privilégient l'analyse de l'évaluation.
51. <i>Note</i> que les activités de coordination, bien qu'utiles, entraînent des coûts de transaction qui sont à la charge à la fois des pays bénéficiaires et des organismes des Nations Unies, et souligne qu'elles doivent être évaluées systématiquement, que leur coût soit analysé et comparé au montant total des dépenses de programme engagées pour des activités opérationnelles de développement, afin que ces dépenses soient utilisées au mieux ;	Sans objet	
52. <i>Prend note</i> des évaluations d'impact concernant le renforcement des capacités et l'élimination de la pauvreté réalisées en application de sa résolution 53/192, et prie les organismes des Nations Unies d'examiner les conclusions issues de ces évaluations et les enseignements tirés, et à la lumière de leur propre expérience, de les incorporer aux activités opérationnelles de développement ;	Le PAM examine les évaluations d'impact concernant le renforcement des capacités et l'élimination de la pauvreté à titre de documents de référence lorsqu'il prépare ses propres évaluations de programme de pays.	Les enseignements tirés des évaluations d'impact et des évaluations internes du PAM seront pris en compte dans les améliorations opérationnelles lors de la conception de la deuxième génération de programmes de pays.
53. <i>Prie</i> le Secrétaire général de continuer, dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, à donner une appréciation d'ensemble de l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et de présenter au Conseil économique et social, à sa session de fond de	Sans objet	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
2002, après avoir consulté les États Membres sur la base de l'expérience acquise grâce aux études d'impact, des propositions sur la façon de renforcer les modalités et d'améliorer l'approche d'une telle appréciation, en particulier dans les domaines recensés dans la présente résolution ;		
54. Réaffirme qu'il faut que les gouvernements bénéficiaires concernés soient pleinement et effectivement impliqués dans l'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;	Les gouvernements font partie intégrante de l'aide au développement fournie par le PAM et sont pleinement associés à tous les stades des opérations, y compris à l'évaluation de l'efficacité des activités de développement.	Le PAM continuera de travailler en collaboration étroite avec les gouvernements sur tous les aspects des opérations de développement.
55. Prie les organismes des Nations Unies au niveau des pays d'aider les gouvernements qui le demandent à entreprendre eux-mêmes les évaluations d'impact de la création de capacités ;	Le Bureau de l'évaluation est prêt à offrir son appui aux évaluations d'impact de la création de capacités dans tous les cas où les bureaux de région ou de pays le lui demanderont.	Voir le paragraphe 3
56. Réaffirme qu'il importe que les organismes des Nations Unies redoublent d'efforts, en consultation avec les pays bénéficiaires, pour que les enseignements tirés des opérations de contrôle et d'évaluation soient systématiquement appliqués à la programmation au niveau opérationnel et pour que les critères d'évaluation soient incorporés à tous les projets et programmes, dès le stade de leur conception, et prie le Secrétaire général d'effectuer une évaluation impartiale et indépendante de la façon dont les fonds, programmes et organismes des Nations Unies sur le terrain assimilent les leçons tirées de leurs propres évaluations, de formuler des propositions sur la façon d'améliorer les mécanismes de rétroaction au niveau local, et de rendre compte à cet égard au Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 ;	Les enseignements tirés des évaluations actuellement obligatoires des programmes de pays sont présentés, pour examen, au Conseil d'administration et servent à la conception de la prochaine génération de programmes de pays. Les enseignements génériques issus de dix-huit évaluations de programmes de pays ont été résumés dans une évaluation thématique qui a été examinée par le Conseil d'administration en octobre 2002. Des méthodes de suivi et des critères d'évaluation sont incluses dans les programmes de pays. Un plan de suivi et d'évaluation doit être élaboré au démarrage de chaque nouveau programme de pays.	L'incorporation du suivi de routine et des évaluations de programmes de pays dans la conception de la nouvelle génération de programmes de pays et des activités de développement se poursuivra et, espérons-le, se renforcera.
57. Réaffirme que la simplification et l'harmonisation des procédures, ainsi que leur décentralisation, devraient contribuer à une plus grande efficacité organisationnelle et répondre mieux aux besoins des pays bénéficiaires ;	Le PAM participe aux actions de simplification et d'harmonisation dans divers domaines, qui se rapportent tous au renforcement des capacités et aux priorités nationales.	Le PAM continuera d'être attentif à l'élaboration des procédures de simplification et d'harmonisation.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>58. Note les progrès réalisés dans l'harmonisation des cycles de programmation et de l'approbation des programmes et dans la simplification et l'harmonisation des règles et procédures, avec l'aide du Groupe des Nations Unies pour le développement, et demande aux fonds et programmes des Nations Unies et institutions spécialisées de continuer à améliorer leur coordination, en prenant de nouvelles mesures pour intensifier ce processus et en assurant la durabilité ;</p>	<p>Le Conseil d'administration a réaffirmé l'attachement fondamental du PAM à la coordination et à l'harmonisation de la programmation, tout en notant que le processus d'approbation des programmes de pays et le calendrier des approbations diffèrent entre les diverses instances des Nations Unies telles que le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Les schémas de stratégie de pays du PAM sont présentés aux sessions ordinaires, et non annuelles, du Conseil d'administration, avec les évaluations des programmes de pays. Le Conseil demande au Secrétaire de préparer un programme de pays pour approbation en une année.</p>	<p>Le PAM continuera de participer activement aux groupes de travail interorganisations sur la simplification et l'harmonisation et veillera à ce que les recommandations améliorent la coordination et la pérennité de l'aide au développement.</p>
<p>59. <i>Souligne</i> que la simplification et l'harmonisation des règles et procédures devraient viser à diminuer, s'il y a lieu, la complexité et la multiplicité des conditions à remplir, qui constituent encore des charges très lourdes pour les pays bénéficiaires, en raison du montant élevé des coûts de transaction, et que les innovations dans ce domaine devraient permettre d'atteindre, au stade de la mise en œuvre, l'objectif visant à réduire les dépenses administratives et financières aussi bien pour les pays bénéficiaires que pour le système des Nations Unies ;</p>	<p>Les activités du PAM concernant la simplification et l'harmonisation ont été axées sur ces objectifs.</p>	<p>Le PAM continuera de faire en sorte que ces objectifs de simplification et d'harmonisation soient l'objet principal de la modification des règles et procédures.</p>
<p>60. <i>Prie</i> les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées d'examiner les moyens de simplifier encore leurs règles et procédures et, à ce sujet, d'accorder une priorité élevée à la question de la simplification et de l'harmonisation et de prendre des mesures concrètes dans les domaines suivants : la décentralisation et la délégation de pouvoir ; la réglementation financière ; les procédures d'exécution des programmes et des projets, et en particulier les conditions relatives au contrôle et à l'établissement des rapports ; les services partagés dans les bureaux communs de pays ; et le recrutement, la formation et la rémunération du personnel national de projet ;</p>	<p>En septembre 2001, le PAM a achevé la décentralisation de ses bureaux régionaux installés à Rome en déplaçant sur le terrain ses bureaux chargés des régions Afrique et Asie. Il a créé le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar et le Bureau régional pour l'Asie à Bangkok. Le Bureau régional pour l'Europe orientale a été restructuré et ramené à Rome; le Bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale est resté au Caire. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été déplacé au Panama. Compte tenu de sa volonté de s'assurer que les structures régionales correspondent aux besoins sur le terrain, notamment à la suite de la crise régionale en Afrique australe, le PAM a</p> <p><small>recommandés ces trois bureaux régionaux en Afrique.</small></p>	<p>Un examen des procédures de l'Organisation est en cours; il a pour objectif primordial d'optimiser l'efficacité des activités du PAM par le biais de l'utilisation des contributions, améliorant ainsi les soldes de trésorerie. Les domaines devant être examinés sont notamment l'amélioration du suivi financier des programmes à l'échelle des bureaux de pays, l'amélioration des techniques de budgétisation, la rationalisation de la gestion des budgets des projets, l'amélioration de la gestion des systèmes d'avances et la mise au point de mécanismes permettant d'éliminer les soldes inutilisés des programmes.</p> <p>Les recommandations de l'examen seront intégrées dans</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>reconfiguré ses trois bureaux régionaux en Afrique, à compter du 1er octobre 2002. Le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale a été restructuré et installé à Kampala; le Bureau régional pour l'Afrique australe a été déplacé à Johannesburg. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest est resté à Dakar.</p> <p>Le PAM a tiré parti pour sa décentralisation de l'expérience du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui ont des bureaux régionaux sur le terrain. L'expérience récente du PAM relative à la décentralisation de ses bureaux régionaux sur le terrain est actuellement suivie avec attention par d'autres organismes.</p> <p>Durant sa décentralisation, le PAM s'en est tenu à l'esprit de l'appel lancé par le Secrétaire général en 1997 en faveur d'un processus de réformes vaste et de large portée dans l'ensemble du système des Nations Unies. En achevant la décentralisation de ses bureaux régionaux sur le terrain, il a consolidé sa transformation pour devenir une organisation véritablement sise sur le terrain, proche de la population qu'il sert dans le cadre de ses missions humanitaires et de ses activités de développement.</p> <p>La délégation de pouvoirs aux directeurs régionaux, aux responsables de régions et aux directeurs de pays a été encore intensifiée dans les domaines de l'approbation des programmes, de la logistique, de la passation des marchés, de la mobilisation, des finances et des ressources.</p> <p>La décentralisation du PAM a fait l'objet d'un examen réalisé par une équipe de consultants externes. Les conclusions en ont été discutées au cours de la troisième session ordinaire du Conseil d'administration d'octobre 2003, et le PAM donne actuellement suite aux recommandations de ce dernier. Le rapport est disponible sur le site web du PAM.</p>	<p>le cadre des politiques financières du PAM et dans les travaux de la Division chargée de la gestion axée sur les résultats.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>En septembre 2003, le PAM a accueilli un atelier du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les services communs, qui a évalué l'état d'avancement du programme pilote à cette date, et a élaboré un plan d'action pour renforcer la stratégie d'exécution dans les pays.</p> <p>Fait.</p>	
<p>61. <i>Prie</i> les fonds et programmes des Nations Unies de soumettre à la session de fond du Conseil économique et social de 2002 un programme de travail en vue d'une simplification et d'une harmonisation complètes dans les domaines susmentionnés, qui serait réalisé avant la fin de 2004 et qui comprendrait des dispositions visant à abandonner progressivement les formalités, critères et obligations qui font double emploi, ainsi qu'un calendrier permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ;</p>		
<p>62. <i>Prie</i> le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement de faciliter l'élaboration et la réalisation de ce programme de travail ;</p>	<p>Fait.</p>	
<p>63. <i>Prie</i> les fonds et programmes de fournir, dans les rapports qu'ils présentent chaque année au Conseil économique et social, des informations précises sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif ;</p>	<p>Le PAM inclut régulièrement les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation dans son rapport annuel au Conseil économique et social, en utilisant le mode commun de présentation établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement.</p>	<p>Le Secrétariat et le Conseil devront envisager de quelle manière regrouper les prescriptions relatives à la préparation des rapports annuels lorsque le nouveau Rapport annuel d'exécution sera publié en 2004, afin d'éviter le double emploi et la charge de travail excessive que représentent des rapports distincts au Conseil économique et social et au Conseil d'administration.</p>
<p>64. <i>Invite</i> les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées à évaluer régulièrement les progrès accomplis dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation des règles et procédures ;</p>	<p>Il n'est pas nécessaire que le Conseil examine les progrès accomplis dans ce domaine.</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>65. <i>Prie</i> le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'examiner les conditions à remplir pour assurer la poursuite de la simplification et de l'harmonisation des procédures ;</p>	<p>Le PAM participe au Conseil de coordination des chefs de secrétariat chargé de la coordination et de la simplification et l'harmonisation des procédures.</p>	
<p>66. <i>Réaffirme</i> que le réseau des coordonnateurs résidents est un mécanisme important pour le fonctionnement effectif et rationnel du système des Nations Unies au niveau des pays, y compris dans la formulation des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et qu'il est un élément essentiel pour la coordination effective et rationnelle des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et prie le système des Nations Unies, notamment les fonds et programmes, les institutions spécialisées et le Secrétariat, de renforcer leur appui au réseau des coordonnateurs résidents ;</p>	<p>Le PAM participe à l'évaluation des coordonnateurs résidents et du projet pilote des équipes de pays.</p> <p>Le PAM a appuyé les activités visant à affiner le processus d'évaluation et de sélection des coordonnateurs résidents, y compris les efforts mis en œuvre pour parvenir à la parité entre les sexes. En 2002, le PAM a nommé deux femmes membres de son personnel en tant que candidates; elles ont l'une et l'autre achevé avec succès le processus d'évaluation des compétences. Sept cadres supérieurs du PAM font partie du réseau des coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires, dont un a été en poste en République populaire démocratique de Corée. Le PAM a participé à une évaluation effectuée dans dix pays par le Groupe pour le développement des Nations Unies sur la manière dont les coordonnateurs résidents et les équipes de pays fonctionnent. Ce travail a permis aux équipes de pays de reconnaître leurs points forts et de repérer les points sur lesquels des améliorations étaient possibles.</p> <p>Le Groupe pour le développement des Nations Unies a commencé à étudier les stratégies permettant de poursuivre ce bilan dans d'autres pays et à utiliser un outil d'évaluation pour apprécier l'efficacité des membres des équipes de pays.</p>	<p>Le PAM continuera d'être associé aux efforts visant à appuyer le système des coordonnateurs résidents, y compris en élaborant les procédures et directives appropriées pour faciliter le travail de coordination.</p>
<p>67. <i>Salue</i> les efforts faits en vue d'améliorer davantage le réseau des coordonnateurs résidents, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, et apprécie les progrès réalisés s'agissant de l'élargissement du recrutement des coordonnateurs résidents, de la nomination d'un plus</p>	<p>Voir le paragraphe 66.</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>grand nombre de femmes à ces postes, de la vérification des compétences, d'une meilleure formation du personnel et de la notation annuelle du personnel, et engage instamment les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées à poursuivre leurs efforts dans cette voie, notamment par une formation et un recrutement appropriés de personnel qualifié ayant les compétences et l'expérience professionnelles voulues ;</p>		
<p>68. <i>Encourage</i> les fonds, programmes et institutions spécialisées à utiliser plus largement les moyens offerts par l'École des cadres des Nations Unies, établissement de gestion des connaissances, de formation et d'enseignement à l'échelle du système ;</p>	<p>Le PAM est un membre engagé et dévoué de l'École des cadres des Nations Unies avec laquelle il collabore sur de nombreux projets.</p> <p>Le Chef de l'Unité du PAM chargé de l'organisation des carrières et de la formation (HRCT) est un membre central du groupe d'examen technique des experts, qui conseille l'École, et en examine le plan stratégique et financier.</p> <p>Le PAM est actif dans le groupe chargé de la formation du Comité permanent interorganisations. Il a contribué à définir le programme de ce groupe pour 2003-2004 et a fourni un appui technique non négligeable à l'exécution de son plan de travail.</p>	
<p>69. <i>Encourage</i> le dialogue, le retour de l'information, la participation et l'interaction entre le coordonnateur résident d'une part et les institutions spécialisées, les petits organismes techniques, les commissions régionales et les organismes des Nations Unies qui ne sont pas représentés sur le terrain, d'autre part, notamment en recourant davantage aux techniques de l'information et des communications ;</p>	<p>Voir le paragraphe 66.</p>	<p>Le PAM continuera de fournir son appui au réseau des coordonnateurs résidents, y compris pour élaborer les procédures et directives appropriées pour faciliter leur rôle de coordination.</p>
<p>70. <i>Encourage</i> les institutions financières internationales et autres partenaires de développement à soutenir le réseau des coordonnateurs résidents, notamment par un dialogue renforcé, afin de réaliser les objectifs nationaux de développement ;</p>	<p>Sans objet</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
71. <i>Constate</i> qu'il est nécessaire de faire en sorte que le réseau des coordonnateurs résidents entretienne des relations plus efficaces et plus substantielles avec les autorités et la société civile du pays bénéficiaire et avec les autres acteurs compétents, s'il y a lieu ;	Voir le paragraphe 66.	Le PAM continuera de participer au renforcement du réseau de coordonnateurs résidents à l'échelle des pays.
72. <i>Prie</i> le réseau des coordonnateurs résidents d'aider les gouvernements à honorer les engagements et à réaliser les objectifs consignés dans la Déclaration du Millénaire et établis durant les grandes conférences des Nations Unies, et encourage les groupes thématiques au niveau des pays à poursuivre leurs activités ;	Voir le paragraphe 66.	Le PAM continuera de participer au renforcement du réseau de coordonnateurs résidents à l'échelle des pays.
73. <i>Prie</i> les organismes des Nations Unies, notamment ceux qui n'ont pas de représentation sur le terrain et les commissions régionales, de continuer à améliorer et à renforcer le réseau des coordonnateurs résidents, par leur aide et par une participation active à ce réseau, compte tenu de leurs mandats respectifs et en consultation étroite avec les gouvernements ;	Voir le paragraphe 66.	
74. <i>Constate</i> les progrès réalisés dans la voie d'une action plus cohérente des Nations Unies en matière de développement au cours des trois dernières années, illustrés par une nouvelle culture de responsabilité partagée, de coopération et de coordination entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et, en particulier, le rôle du Comité exécutif du Groupe ;	Le Groupe des Nations Unies pour le développement et son Comité exécutif ont guidé l'élaboration des procédures et de la programmation commune, en commençant par l'harmonisation des cycles de programmation au cours des trois dernières années. Les nouvelles orientations ont été co-signées par les chefs de secrétariat du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAJAP et du PAM, et communiquées aux équipes de pays des Nations Unies par le biais des coordonnateurs résidents.	Le PAM continuera de jouer un rôle important sur les questions traitées par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le rôle de chef de file au Comité exécutif du groupe.
75. <i>Prie</i> les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier celles qui sont représentées à son comité exécutif, de continuer à appuyer les travaux du Groupe et à y participer activement ;	Voir le paragraphe 74.	Voir le paragraphe 74.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>76. Décide que, avec l'accord du pays hôte, le système des Nations Unies pour le développement devrait aider les gouvernements à créer un climat favorable au renforcement des liens entre les gouvernements eux-mêmes, le système des Nations Unies pour le développement, la société civile, les organisations non gouvernementales nationales et les entreprises du secteur privé qui participent au processus de développement, en vue de trouver des solutions nouvelles et novatrices aux problèmes de développement, conformément aux politiques et priorités nationales ;</p>	<p>Le PAM a adopté une politique visant à favoriser le développement conçu pour préciser le rôle du PAM dans une approche intégrée du développement, au cœur de laquelle se situe le gouvernement. En appliquant cette politique, le PAM a élaboré des moyens novateurs pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations par le biais d'activités axées sur la mise en place de filets de sécurité. Par exemple, le PAM a fourni son appui à 460 banques de céréales; soit une réserve de sécurité alimentaire pour 35 000 ménages au Niger, un pays confronté à une insécurité alimentaire structurelle aggravée par des crises constantes. Les bénéfices réalisés permettront de fournir des microprêts aux femmes pour appuyer leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>Le programme de développement des groupes vulnérables mis en œuvre par le PAM aide les femmes rurales pauvres du Bangladesh en leur fournissant une aide alimentaire à l'appui de la sensibilisation sur les questions de la santé, de la nutrition et des droits juridiques, et en dispensant une formation dans les domaines de l'alphabétisation et de la création de revenus. En 2002, un projet pilote d'enrichissement de la farine de blé complète (<i>atta</i>) a été introduit pour améliorer la nutrition des ménages, économiser l'argent de la mouture et offrir de nouvelles possibilités d'emploi. Des unités de mouture et d'enrichissement ont été créées dans quatre zones, gérées par des ONG locales. D'anciens bénéficiaires du programme sont employés dans ces unités de mouture et d'enrichissement après avoir reçu une formation. Les quatre unités fournissent à 28 000 familles de groupes vulnérables 25 kilogrammes de farine <i>atta</i> enrichie en micronutriments chaque mois; le coût total de transformation est inférieur à 20 dollars par tonne. Le PAM envisage d'élargir le projet à 40 unités pour satisfaire les besoins de 430 000 participants.</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>77. <i>Engage</i> la Banque mondiale, les banques régionales de développement et tous les fonds et programmes à coopérer plus étroitement pour accroître la complémentarité de leurs activités et assurer une meilleure répartition des tâches ainsi qu'une plus grande cohérence de leurs activités sectorielles, sur la base des arrangements en vigueur et en stricte conformité avec les priorités des gouvernements bénéficiaires ;</p>	<p>Les programmes de pays et évaluations du PAM ont porté une attention accrue à la cohérence renforcée avec les efforts nationaux, essentiellement dans le cadre du DSRP et des approches sectorielles. Le travail du représentant du PAM auprès des Institutions de Bretton Woods facilite l'inclusion des activités du PAM dans les programmes nationaux plus vastes. Il soutient également l'interaction entre le personnel du PAM sur le terrain et les représentants des institutions financières multilatérales.</p> <p>Un vaste projet d'analyse des activités d'alimentation scolaire est actuellement mené conjointement par la Banque mondiale et le PAM.</p> <p>Des consultations officielles ont eu lieu avec les dirigeants de la Banque mondiale à Washington en décembre 2002 et en juillet 2003, et avec ceux du FMI en mai 2003. Des consultations sur le renforcement de la concertation avec la vice-présidence pour l'Afrique de la Banque mondiale ont été menées en avril 2003, d'où un renforcement de l'analyse et de la programmation conjointes.</p> <p>Une équipe spéciale composée de membres expérimentés du personnel du PAM et de la Banque mondiale a été constituée pour étudier plus avant les possibilités de collaboration au niveau des organisations et dans les pays.</p>	<p>Pour s'assurer que la coopération sera pleinement conforme aux priorités des gouvernements bénéficiaires, le PAM renforcera encore sa coopération avec ses partenaires internationaux à l'échelle des pays. Les bureaux de pays recevront une formation et une assistance pour coopérer plus efficacement avec leurs partenaires nationaux et internationaux. Un conseiller sera spécifiquement affecté au renforcement de la participation du PAM et de ses partenaires nationaux au processus du DSRP.</p>
<p>78. <i>Constata</i> que la multiplicité des procédures de programmation des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies résulte de la diversité de leurs mandats ainsi que des décisions prises par leurs organes directeurs respectifs, invite néanmoins ces organisations à s'employer davantage, par tous les moyens, à renforcer la coopération et la coordination à l'échelon de leur siège de manière à compléter les efforts réalisés dans ce domaine à l'échelon des pays, et les</p>	<p>Le PAM a participé aux discussions interorganisations sur les procédures et outils de programmation concertés et a communiqué aux bureaux de pays la teneur et les résultats des discussions sur la simplification et l'harmonisation.</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux discussions concernant la coordination interorganisations, de communiquer cette information à ses bureaux de région et de pays, et d'inclure ces faits nouveaux dans les directives opérationnelles du PAM.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>prie instamment de tenir les pays pleinement informés des décisions prises à leur siège ;</p> <p>79. <i>Note</i> les progrès réalisés au sein du système des Nations Unies en matière de locaux communs et de services partagés à l'échelon des pays, réaffirme la nécessité de tenir pleinement compte des études de coûts et avantages, ainsi que le demandent les résolutions pertinentes, et encourage les intéressés à poursuivre la mise en œuvre desdites initiatives, le cas échéant, tout en veillant à ce que les pays hôtes ne se voient pas imposer pour autant une charge supplémentaire ;</p>	<p>Le PAM est présent dans 12 des 41 pays où existent une Maison des Nations Unies; il a des bureaux dans 11 de ces 12 pays.</p> <p>Le PAM participe aux travaux du sous-groupe sur les locaux et services communs du Groupe des Nations Unies pour le développement et a fait partie de missions concernant les questions relatives aux locaux communs envoyées en 2000 en Belgique, au Danemark, en République dominicaine, en Érythrée, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Ce sous-groupe des locaux et services communs a également terminé de mettre à jour les directives opérationnelles pour la mise en œuvre de services communs, qui énoncent les principes d'une gestion efficace, les critères de sélection des services et d'autres renseignements importants.</p>	<p>Du fait que le personnel et les locaux des Nations Unies sont directement visés, le PAM examine tous les locaux communs où il est présent sous l'angle des risques et de la menace sécuritaire. Il travaille également avec le groupe chargé de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement et avec le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité pour réexaminer le concept de Maison des Nations Unies au cas par cas dans chaque pays, et juger s'il est judicieux.</p>
<p>80. <i>Reconnait</i> que l'utilisation de technologies avancées d'information et de communication pourrait aussi fournir la base indispensable pour parvenir à plus de coordination et de cohésion dans les activités sur le terrain ;</p>	<p>Compte tenu de l'importance des technologies de pointe, le PAM a aidé à coordonner les activités de terrain en mettant en œuvre des technologies d'information et de communication liées aux crises humanitaires, en particulier en Afghanistan, en Iraq et au Libéria.</p>	<p>Le PAM continuera de tirer parti des avantages offerts par les technologies les plus récentes pour ses opérations de terrain, en facilitant une coopération accrue et donc une meilleure efficacité avec les autres institutions de l'ONU. C'est là une des principales priorités du PAM en matière opérationnelle et sécuritaire.</p>
<p>81. <i>Encourage</i> l'utilisation des technologies de l'information qui permettent d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre par le système des Nations Unies de la coopération pour le développement et demande que les organismes des Nations Unies harmonisent d'urgence les moyens informatiques utilisés sur le terrain et à leur siège ;</p>	<p>Le PAM a plaidé en faveur de la nécessité de l'harmonisation des plates-formes technologiques. À cette fin, il a offert des normes aux autres institutions dans le domaine de la planification des ressources d'entreprise et des télécommunications sécurisées sur le terrain.</p>	<p>Le PAM met l'accent sur la normalisation de ses plates-formes technologiques d'information et de communication et négocie avec d'autres institutions pour repérer les synergies éventuelles. C'est là un des domaines examinés par le groupe de travail chargé de l'harmonisation des technologies de l'information et de la communication sur le terrain du Groupe des Nations Unies pour le développement.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>82. <i>Rappelle</i> que, en règle générale, les phases de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement ne se succèdent pas mais que souvent elles se recoupent et interviennent simultanément, note qu'il est urgent d'élaborer, le cas échéant au moyen d'un cadre stratégique, une approche globale à l'égard des pays en crise, en associant à cette tâche les autorités nationales ainsi que les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales et qu'il faut que les autorités nationales jouent un rôle de chef de file dans tous les aspects du plan de redressement, et note également à cet égard qu'il faut user au plus tôt des instruments de développement lors des crises humanitaires, et prend note avec satisfaction des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général⁴ sur cette question ;</p>	<p>Le PAM a reconnu combien il importait de faire preuve de souplesse pour intervenir dans les pays en crise par le biais de la catégorie d'activité des IPSR. L'IPSR, qui est mise en œuvre aux termes d'un accord conclu avec un gouvernement, permet d'exécuter simultanément ou successivement des activités humanitaires, de redressement et de développement.</p> <p>Les aspects du redressement et les stratégies de retrait sont abordés au cours de la planification et de l'exécution des opérations d'urgence. Dans la programmation des activités de développement, les processus de planification d'urgence et la programmation de l'atténuation des effets des catastrophes sont des moyens souvent utilisés.</p>	<p>De septembre 2002 à la fin de 2003, le Bureau de l'évaluation du PAM a entrepris une grande évaluation thématique de l'expérience acquise par le PAM dans la nouvelle catégorie d'activité des IPSR. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de programmation qui devrait donner au PAM plus de souplesse pour programmer simultanément les secours et le redressement. Les résultats de cette évaluation seront présentés au Conseil d'administration en février 2004.</p>
<p>83. <i>Remercie</i> les pays qui ont versé des contributions substantielles aux fins de l'aide humanitaire pendant des catastrophes naturelles ou dues à l'homme ;</p>	<p>Sans objet</p>	
<p>84. <i>Souligne</i> que le versement de contributions au titre de l'aide humanitaire ne devrait pas se faire au détriment de l'aide au développement et que la communauté internationale devrait fournir des ressources suffisantes aux fins de l'aide humanitaire ;</p>	<p>Le PAM continue de se prononcer en faveur d'une augmentation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.</p>	
<p>85. <i>Se félicite</i> des progrès réalisés pour intégrer le principe d'équité entre les sexes dans les activités opérationnelles, et encourage la poursuite des activités concernant l'accès équitable aux ressources financières et productives de manière à inverser la tendance à la féminisation de la pauvreté ;</p>	<p>Les Engagements du PAM en faveur des femmes (1996-2001) sont le pilier de la politique d'équité entre les sexes suivie par le PAM depuis la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing tenue en 1995. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis lors. La définition d'objectifs quantitatifs a été très utile au PAM pour établir des points de référence au regard desquels les réalisations peuvent être mesurées. En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé une Politique concernant la problématique hommes-femmes</p>	<p>La politique concernant la problématique hommes-femmes prévoit que la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes sera facilitée par diverses initiatives lancées en 2003 et 2004:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. partage avec les partenaires de l'information sur la politique concernant la problématique hommes-femmes et les Engagements renforcés en faveur des femmes;



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>(2003-2007), qui repose sur une évaluation thématique des Engagements en faveur des femmes (1996-2001), sur des consultations avec le personnel et les partenaires et sur un certain nombre d'études de cas approfondies sur les bonnes pratiques.</p> <p>Cette politique entend supprimer le décalage entre les sexes afin d'améliorer la sécurité alimentaire, définissant huit Engagements renforcés en faveur des femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des femmes et des mères allaitantes et —lorsqu'il y a lieu— des adolescentes et susciter chez elles une prise de conscience accrue des questions de santé et de nutrition; ii) élargir les activités qui permettent aux filles de fréquenter l'école; iii) veiller à ce que les femmes tirent des avantages au moins égaux des avois créés au moyen d'activités vivres pour la formation et d'activités vivres-contre-travail; iv) aider les femmes à contrôler les rations destinées aux ménages distribuées dans le cadre de secours alimentaires d'urgence; v) faire en sorte que les femmes soient également représentées au sein des comités de distribution de vivres et des autres organismes locaux participant à l'exécution des programmes; vi) faire en sorte qu'une perspective différenciée par sexe soit intégrée systématiquement aux activités de programmation; vii) contribuer à créer un environnement qui reconnaisse le rôle important que les femmes jouent dans la sécurité alimentaire des ménages et qui encourage aussi bien les hommes que les femmes à réduire les inégalités entre les sexes; 	<ul style="list-style-type: none"> 2. poursuite de l'examen interne des documents des programmes en ce qui concerne leur prise en compte des Engagements renforcés en faveur des femmes et l'importance primordiale accordée dans les budgets aux dépenses liées à leur mise en œuvre; 3. préparation des directives sur la mise en œuvre de tous les Engagements renforcés en faveur des femmes; 4. élaboration de critères de référence se rapportant aux Engagements renforcés en faveur des femmes qui détermineront, à l'échelle des pays et de l'Organisation, le statu quo pour 2003-2004 au regard duquel les résultats peuvent être mesurés ultérieurement; réalisation d'études de référence dans au moins 30 pays; 5. préparation des modules de formation concernant les Engagements renforcés en faveur des femmes et mise en œuvre de la formation et d'autres activités de renforcement des capacités en la matière au niveau de l'Organisation, des régions et des pays; 6. mise à l'essai des mesures qui visent à renforcer le contrôle de la nourriture par les femmes dans les distributions de secours alimentaire; 7. compilation des progrès et des réalisations dans ces domaines en vue d'un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes.



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	viii) progresser sur la voie d'une égalité entre hommes et femmes dans les domaines du personnel, des possibilités et des responsabilités et veiller à ce que les politiques de gestion des ressources humaines tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes et offrent aux fonctionnaires la possibilité de concilier leurs priorités personnelles et professionnelles.	
86. <i>Encourage</i> les organismes des Nations Unies à poursuivre les efforts accomplis en vue d'améliorer l'équilibre entre les sexes au stade des nominations à des postes qui ont une incidence sur les activités opérationnelles, que ce soit à leur siège ou dans les bureaux extérieurs ;	Le PAM a fait des progrès substantiels pour réaliser le but fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies en matière d'équilibre entre les sexes dans les effectifs. Les chiffres annuels les plus récents montrent que la proportion de femmes occupant des postes d'administrateurs au niveau international a plus que doublé, passant de 18 pour cent en 1992 à 39 pour cent en 2003. À l'heure actuelle, 26 pour cent des cadres supérieurs du PAM (D2 et plus) et 39 pour cent des postes internationaux de P1 à D1 sont occupés par des femmes. Trente huit pour cent des administrateurs nationaux sont des femmes.	Le document intitulé Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) précise qu'en attendant d'atteindre la parité entre les sexes, 50 pour cent au moins de tous les administrateurs internationaux et nationaux et de tout le personnel des services généraux recrutés seront des femmes qualifiées. S'agissant des contrôleurs locaux de l'aide alimentaire, la proportion de femmes qualifiées sur les nouvelles recrues devrait même aller jusqu'à 75 pour cent. L'objectif en est d'assurer un meilleur suivi au niveau des ménages.
87. <i>Demande</i> que des efforts nouveaux et plus intenses soient réalisés en faveur de l'équité entre les sexes dans tous les aspects des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier celles visant l'élimination de la pauvreté, et engage à faire de la promotion de la femme une priorité des activités opérationnelles de développement ;	Voir le paragraphe 85. La politique du PAM visant à favoriser le développement, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration en 1999, prévoit spécifiquement une aide alimentaire à l'appui des activités de formation pour que les femmes puissent tirer parti des compétences en matière de création de revenus et d'éducation extra-scolaire. Elle souligne également l'importance de la participation des femmes aux structures de pouvoir et à la prise des décisions. Environ 2 millions de personnes reçoivent une aide dans le cadre d'activités vivres pour la formation du PAM, deux tiers d'entre elles étant des femmes. Les consultations ayant abouti à l'élaboration de la Politique concernant la problématique hommes-femmes ont souligné l'importance des activités de formation pour les	En reconnaissant combien il importe de rendre les femmes et les filles plus autonomes par le biais d'activités opérationnelles, et donc de renforcer leur rôle dans la sécurité alimentaire, l'un des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes précise qu'au moins 70 pour cent des participants aux activités de formation soutenues par l'aide alimentaire doivent être des femmes et des filles. Le PAM envisage d'élaborer une politique sur l'aide alimentaire à l'appui de la formation en vue de définir comment élargir la portée des interventions vivres pour la formation axées sur les femmes et les filles. Cette politique partira du principe que les deux types de formation sont plus efficaces lorsqu'ils sont associés: sensibilisation et autonomisation ne peuvent améliorer la position des femmes que si des compétences et des possibilités de création de revenus leur sont adéquatement offertes. La politique sera mise en œuvre



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragrapes appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>filles et les filles dans toutes sortes de situations, qu'il s'agisse d'aide au développement ou d'aide humanitaire. Il a été recommandé d'associer des activités de formation axées sur les besoins pratiques et stratégiques des femmes et des filles. L'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle est un but stratégique et appuie l'autonomisation des femmes.</p>	<p>leur sont également offertes. La politique sera suivie par des directives sur les activités de formation soutenues par l'aide alimentaire au profit des femmes et des adolescents.</p>
<p>88. <i>Insiste de nouveau</i> sur la nécessité croissante d'intégrer les dimensions régionale et sous-régionale, s'il y a lieu, aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et engage les coordonnateurs résidents, agissant en étroite consultation avec les gouvernements, à associer les commissions régionales de plus près au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, selon qu'il conviendra, compte tenu des tâches et programmes de travail qui leur ont été assignés ;</p>	<p>C'est en Afrique australe qu'a eu lieu la première grande crise alimentaire où la forte incidence du VIH/SIDA a joué un rôle significatif en aggravant l'insécurité alimentaire et la malnutrition. L'opération d'urgence régionale du PAM au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe est centrée sur les zones de forte prévalence du VIH associée à une insécurité alimentaire élevée. Le PAM a modifié son approche de la programmation pour répondre aux besoins spéciaux des bénéficiaires touchés par le VIH/SIDA, en changeant notamment la valeur nutritionnelle et la composition des rations de secours pour y inclure plus de protéines, de minéraux et de vitamines. Le PAM a également amélioré son ciblage pour repérer les lieux de forte prévalence du VIH/SIDA et ajusté les distributions en conséquence. Dans d'autres régions, le PAM a orienté ses programmes de développement et de redressement sur les ménages touchés par le VIH/SIDA qui vivent dans l'insécurité alimentaire, notamment dans cinq programmes de pays et cinq IPSR mis en œuvre en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes. Dans le cadre de ces opérations, 16 projets spécifiquement axés sur le VIH/SIDA ont été lancés. Dans tous les cas, les activités du PAM reposaient sur les priorités énoncées dans les stratégies ou plans nationaux concernant le SIDA, dans le Plan-cadre en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et dans les stratégies des Nations Unies concernant le VIH/SIDA dans chaque pays.</p>	<p>Le PAM continuera d'inclure des dimensions régionales dans ses opérations lorsque cela sera nécessaire, et contribuera aux actions régionales.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>Une stratégie régionale d'alimentation scolaire a été établie pour le Sahel, complétant l'intervention alimentaire du PAM par des interventions telles que le traitement anthelminthique systématique et la fourniture d'eau potable et de latrines, l'éducation sur la santé, la nutrition et le VIH/SIDA, les suppléments en micronutriments et les partenariats renforcés avec d'autres institutions et ONG.</p> <p>Le PAM s'est associé au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et au G8 pour promouvoir l'alimentation scolaire en faveur de 40 millions d'enfants dans toute l'Afrique subsaharienne. Le G8 s'est engagé à appuyer cette proposition dans son plan d'action pour l'Afrique.</p>	
<p>89. <i>Rappelle</i> que la coopération Sud-Sud, notamment la coopération technique et économique entre pays en développement, offre à ces pays des possibilités de développement viables, et prie à cet égard les conseils d'administration des fonds et programmes de revoir et d'envisager d'augmenter le montant des ressources allouées aux activités de coopération technique entre pays en développement ;</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent par le Conseil.</p>	<p>À examiner dans le contexte de la mise en œuvre des priorités stratégiques concernant le renforcement des capacités (voir le paragraphe 28).</p>
<p>90. <i>Prie</i> les organismes des Nations Unies de prendre les mesures voulues pour inclure plus efficacement la coopération technique entre pays en développement dans les programmes et projets de ces pays et de redoubler d'efforts pour y intégrer les modalités prévues à ce titre, notamment en appuyant les activités du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, et encourage d'autres institutions internationales compétentes à prendre des mesures analogues ;</p>	<p>Le PAM travaille en partenariat avec des institutions qui fournissent une assistance technique aux gouvernements nationaux. En 2002, aux niveaux des politiques et des activités de promotion, la FAO, le FIDA et le PAM ont collaboré dans le cadre de deux actions. Ils ont formulé ensemble une approche claire de la réduction de la pauvreté rurale et de la faim, la stratégie à deux volets, qui a été lancée à la Conférence sur le financement du développement. Cette approche associe des efforts de développement agricole sur le long terme et des programmes ciblés, y compris l'aide alimentaire, pour aider directement les pauvres qui souffrent de la faim. Les institutions sises à Rome se sont également associées à l'OMS pour organiser un événement</p>	<p>Voir le paragraphe 28.</p>



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
	<p>parallèle sur le VIH/SIDA et la sécurité alimentaire à l'occasion de la quatorzième Conférence mondiale sur le SIDA, tenue à Barcelone. C'est la première fois que les experts réunis à une conférence internationale sur le SIDA soulignent la nécessité d'aborder le VIH/SIDA du point de vue des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> <p>Des projets conjoints ont été mis en œuvre avec la FAO dans 24 pays, en associant aide alimentaire et assistance technique pour permettre aux ménages de participer aux programmes de formation agricole et de renforcement des moyens de subsistance, de se constituer des avoires communautaires et de protéger les semences fournies pour qu'elles ne soient ni mangées ni vendues après des catastrophes. Le PAM et la FAO ont collaboré dans de nombreux pays pour recueillir et analyser les renseignements sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité, en particulier dans des contextes de crise, par exemple en Afghanistan, au Burundi et en Sierra Leone. Ces institutions ont mené 21 missions conjointes d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires dans des pays victimes de l'insécurité alimentaire.</p> <p>Le PAM et le FIDA ont exécuté ou planifié des activités conjointes dans 19 pays, venant en aide à plus de 2,5 millions de personnes confrontées à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Le PAM a fourni des vivres pour compléter les programmes de redressement de l'infrastructure rurale et les activités de formation dans le domaine de l'épargne et du microcrédit mis en œuvre par le FIDA. En Chine, par exemple, les deux institutions ont ciblé, exécuté et suivi ensemble tous les projets, d'où un meilleur rapport coût/efficacité.</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>91. Réaffirme que les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées doivent prendre les mesures voulues pour appliquer intégralement la présente résolution, et prie de nouveau leurs chefs de secrétariat de présenter chaque année auxdits organes un rapport d'activité sur les mesures prises et envisagées à cet effet, ainsi que des recommandations appropriées ;</p>	<p>Le présent examen effectué par le Conseil répond à cette recommandation.</p>	<p>Le Conseil examinera régulièrement l'état d'avancement de l'application de cette résolution et des résolutions suivantes. Cet examen pourrait faire l'objet d'une section du rapport sur les suites données aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale présentée chaque année au Conseil, à sa troisième session ordinaire.</p>
<p>92. Invite les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies à veiller à ce que leurs chefs de secrétariat incluent dans les rapports annuels qu'ils présentent au Conseil économique et social, conformément à la résolution 1994/33 du Conseil en date du 28 juillet 1994, une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés, en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal et de la suite donnée à la déclaration du Millénaire et aux conférences internationales organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, afin de permettre au Conseil de s'acquitter de son rôle de coordination ;</p>	<p>Dans le Rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil économique et social, le PAM inclut régulièrement les réalisations se rapportant à la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général, à l'examen triennal et à la suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies, y compris au Sommet du millénaire.</p>	
<p>93. Rappelle les dispositions de ses résolutions 48/162, 50/227 et 52/12 B qui spécifient les fonctions respectives de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et encourage le Conseil économique et social à fournir aux organismes des Nations Unies, conformément à son rôle institutionnel, des orientations générales sur les activités opérationnelles de développement ;</p>	<p>Sans objet</p>	



RÉSOLUTION A/RES/56/201 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES		
Paragraphe appelant des décisions	Progrès réalisés	Mesures à prendre
<p>94. <i>Prie</i> le Secrétaire général, après avoir consulté les responsables des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, de présenter au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002, un rapport d'évaluation sur un schéma directeur approprié contenant des directives, des objectifs, des normes et un calendrier précis pour l'application intégrale de la présente résolution ;</p>	<p>Le PAM est l'un des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'aider le Secrétaire général à rendre compte de l'application de cette résolution, et à y donner suite.</p>	<p>Le PAM continuera de considérer l'action conjointe avec le Groupe des Nations Unies pour le développement comme le mécanisme le plus approprié pour élaborer des normes concernant les rapports et le suivi de la mise en œuvre de cette résolution.</p>
<p>95. <i>Invite</i> le Conseil économique et social à examiner, durant le débat qu'il consacra aux activités opérationnelles au cours de ses sessions de fond de 2002 et 2003, les activités opérationnelles du système des Nations Unies, de façon à évaluer la suite donnée à la présente résolution en vue d'en assurer l'application intégrale ;</p>	<p>Le PAM continue d'examiner les divers projets de textes préparés par le Département des affaires économiques et sociales, et de formuler ses observations, en vue de leur examen par le Conseil économique et social.</p>	
<p>96. <i>Prie</i> le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, une étude détaillée de l'application de la présente résolution, dans le contexte de l'examen triennal, et de formuler des recommandations appropriées.</p>	<p>Le PAM continue de coopérer avec le Département des affaires économiques et sociales pour fournir sa contribution au rapport du Secrétaire général.</p>	



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour l'aide au développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance